

- ☐ Opération d'une durée supérieure ou égale à 400H/an (continue, discontinue ou marchés d'entretien)
- ☐ opération faisant partie de la liste des travaux dangereux (Arrêté du 19/03/93)

DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

<u>Bâtiment</u> : Tous bâtiments	<u>Description de l'intervention</u> : Travaux, travaux d'entretien et de maintenance
CESAME	
<u>Adresse</u> : 27 Route de Bouchemaine 49130 – Ste Gemmes sur Loire	<u>Période d'intervention</u> : 01/01/2026 au 31/12/2026

E.U. : ENTREPRISE UTILISATRICE

Maître d'Ouvrage		Cellule Sécurité	
Représenté par :	NIORT Jean Noel Responsable Service Plan et Travaux	Représenté par :	Responsable sécurité des biens et des personnes
Adresse :	Route de Bouchemaine BP 50089 49137 LES PONTS DE CE Cedex		Route de Bouchemaine BP 50089 49137 LES PONTS DE CE Cedex
Tél secrétariat :	02.41.80.79.84	Tél :	02 41 80 78 10 02 41 80 77 10 02 41 80 70 20
Mobile :		Mobile :	
Fax :	02 41 80 78 47	Fax :	02 41 80 78 47

E.E. : ENTREPRISE EXTÉRIEURE

Nom	Nom
Représenté par :	Représenté par :
Téléphone :	

Locaux et installations à l'usage des salariés de(s) entreprise(s) extérieure(s)

☐ Sanitaires :	<u>Observation(s)</u> :
☐ Vestiaires :	

Documents et informations affichées, écrites ou remises à l'entreprise extérieure :

- ☐ Notice organisation et de sécurité du CESAME
- ☐ Urgence : Structures Extérieures 18 ou 112
- ☐ Permis feu (si travaux par points chauds)
- ☐ Plan du bâtiment et des zones de stockage
- ☐ Urgence : **CESAME 7200**
- ☐ Clés + Codes d'accès

Avant toute intervention, le chef de l'entreprise extérieure donne ou fait donner à son personnel et à ses sous-traitants les instructions et éléments du plan de prévention. Toute modification liée à l'évolution des

risques fera l'objet d'une modification du plan. Le Maître d'ouvrage, et l'entreprise extérieure s'engagent à s'informer mutuellement de l'évolution des risques.

RISQUES LORS DES DIFFERENTES PHASES DE L'OPERATION	MESURES DE PREVENTION
<u>Manutentions et déplacements</u> ☐ Déplacement dans le CESAME ☐ Utilisation de chariot automoteur ☐ Utilisation de grues, nacelles ☐ Circulation, évolution d'engins dans une zone de passage piétons ☐ Évolution d'engins au-dessus de locaux ou séjournent du personnel ☐ Évolution d'engins de levage à proximité de lignes aériennes ☐ Autres :	- Respecter la limitation de la vitesse à 30 Km/h et le code de la route. - Ne pas stationner sur un accès pompiers - Certificat d'aptitude pour la conduite : d'un chariot Automoteur, grue, engins de levage, nacelle... - Balisage des zones d'évolution des engins. - Définir des procédures de déchargement des matériaux * EPI (Voir liste : cochez les équipements nécessaires) Autres dispositions de sécurité : toute intervention travaux doit être validée en amont par les référents techniques
<u>Espaces confinés ou isolés</u> ☐ Travaux dans un regard, une fosse ☐ Travaux dans cuve ou espace confiné (produits contenus : _____) ☐ Travaux dans un espace isolé ☐ Autres :	- Ne pas laisser un opérateur intervenir seul - S'assurer que l'atmosphère n'est ni toxique, ni explosive - Ventiler si nécessaire et dégazer si nécessaire * EPI (Voir liste : cochez les équipements nécessaires) - Informer les référents du lieu de travail de tous les salariés présents Autres dispositions de sécurité :
<u>Hauteur</u> ☐ Travaux sur terrasse ☐ Travaux sur passerelle ☐ Utilisation d'échelles, PIRL (Plate-forme Individuelle Roulante Légère) ☐ Utilisations d'échafaudages ☐ Utilisation de nacelles, grues ☐ Risques de chutes de personnes ☐ Risques de chutes d'objets ☐ Autres :	- Les échelles, PIRL, échafaudages, nacelles, grues doivent être conformes aux normes. - Protéger ou obturer les accès aux postes de travail en hauteur en l'absence de l'EE. - Balisage des zones de travail par des moyens visibles de jour comme de nuit. Installer une protection collective sur la zone de travail. * EPI (Voir liste : cochez les équipements nécessaires) Autres dispositions de sécurité :

RISQUES LORS DES DIFFERENTES PHASES DE L'OPERATION	MESURES DE PREVENTION
<u>Terrassements ou fouilles</u> ☐ Création de tranchées ☐ Présence de réseau électrique enterré ☐ Présence de réseau de gaz enterré ☐ Risques d'éboulements ☐ Autres :	- Étayer les tranchées si $h > 1,30$ m et $l_g \leq 2h/3$ - Baliser les zones de travail par des moyens visibles de jour comme de nuit * EPI (Voir liste : cochez les équipements nécessaires) Autres dispositions de sécurité :
<u>Incendie / Déclenchement d'Alarme</u> ☐ Travaux au voisinage de matières inflammables ☐ Manipulation de produits chimiques à réaction exothermique ☐ Utilisation d'appareils pouvant produire des étincelles ou un échauffement ☐ Travaux en atmosphère à risque d'explosivité ☐ Utilisation de gaz inflammables ☐ Forte production de poussières (risque de déclenchement d'un DAI) ☐ Autres :	- Permis de feu obligatoire lors de travaux par points chauds pour (soudure, meulage, découpage...) Appliquer les consignes de sécurité - Interdiction de fumer * EPI (Voir liste : cochez les équipements nécessaires) - Mise Hors Service de la détection incendie Autres dispositions de sécurité :
<u>Chimique</u> ☐ Manipulation de produits chimiques : (produits concernés : _____) ☐ Travaux sur installations ou conduites ayant contenu des produits chimiques : (produits concernés : _____) ☐ Travaux sur installations gaz : (gaz concernés : _____) ☐ Travaux à risques d'atmosphère polluée (qualité du polluant : _____) ☐ Présence de matières dangereuses ☐ Autres :	- Purger les lignes gaz toxiques - Rincer les conduites ou installations ayant contenu des produits chimiques * EPI (Voir liste : cochez les équipements nécessaires) - consignation des réseaux Autres dispositions de sécurité :

RISQUES LORS DES DIFFERENTES PHASES DE L'OPERATION	MESURES DE PREVENTION
<u>Électrique</u> ☐ Travaux dans un poste de transformation ☐ Travaux en milieu humide ☐ Travaux dans enceinte conductrice exigüe (parois métalliques ou conductrices) ☐ Utilisation d'appareils électriques portatifs ☐ Risques de contact direct (classe de tension : _____) ☐ Risques de contact indirect (classe de tension : _____) ☐ Évolution d'engins à proximité de lignes aériennes électriques ☐ Autres :	- Le personnel effectuant des travaux ou interventions d'ordre électrique doit être titulaire d'un titre d'habilitation électrique - L'outillage électrique doit être conforme aux normes en vigueur * EPI (Voir liste : cochez les équipements nécessaires) Autres dispositions de sécurité :
<u>Rayonnements</u> ☐ Travaux sur générateurs électriques ☐ Travaux à proximité de sources radioactives ☐ Travaux sur laser (classe : _____) ☐ Autres :	☐ Travaux sur générateurs électriques : équipements hors tension et accord du responsable ☐ Travaux sur laser : port de lunettes de sécurité adaptées ☐ Accès interdit aux porteurs de stimulateurs cardiaques dans une zone où il y a des champs magnétiques et électrostatiques * EPI (Voir liste : cochez les équipements nécessaires)
<u>Espaces confinés</u> ☐ Travaux dans un regard, une fosse ☐ Travaux dans cuve ou espace confiné (produits contenus : _____) ☐ Autres :	- Ne pas laisser un opérateur intervenir seul - S'assurer que l'atmosphère n'est ni toxique, ni explosive - Ventiler si nécessaire - Dégager si nécessaire * EPI (Voir liste : cochez les équipements nécessaires) Autres dispositions de sécurité :
<u>Travaux dans service de soins</u> ☐ Fugue de patients ☐ Outillage dangereux	- Se présenter au service de soins - Maintenir les portes d'accès des locaux et services fermés à clé - Procédure à respecter même si l'on effectue des trajets répétitifs entre différentes pièces. - Ne pas laisser à la portée des patients des outils dangereux tels que tournevis, marteau, cutter, couteau, etc

RISQUES LORS DES DIFFERENTES PHASES DE L'OPERATION	MESURES DE PREVENTION
<u>Travaux dans service des cuisines</u> ☐ Travaux effectués hors période d'activités des cuisines ☐ Travaux effectués pendant la période d'activités des cuisines ☐ Localisation des locaux techniques	-Dans tous les cas il est impératif de contacter le responsable des cuisines avant toute intervention -En cas d'accès pendant la période de production, il existe un accès sécurisé : Au niveau de l'accès visiteur (hall self) ; -Se munir de vêtements de protection, disponibles à ces deux accès, avant de rentrer dans les cuisines. -Affichage sur la porte d'accès local CTA -Localisation des moyens à utiliser pour accéder à la terrasse Groupe Froid

LISTE DESEQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS (EPI) OBLIGATOIRES

- ☐ Appareil respiratoire isolant - ☐ casque - ☐ casque anti-bruit - ☐ Chaussures de sécurité
☐ Combinaison anti-acides - ☐ combinaison étanche - ☐ harnais de sécurité
☐ Gants (type à préciser) _____
☐ Lunettes (type à préciser) _____
☐ visières _____ - ☐ vêtement de travail - ☐ masque anti-poussière
☐ Masque à gaz (type à préciser) _____
☐ Autres : _____

DATE DE L'INSPECTION COMMUNE :

Maître d'Ouvrage	Cellule sécurité
Nom : NIORT Jean Noel Signature	Nom : Cellule sécurité Signature

ENTREPRISE (S) EXTERIEURE (S)		
Nom du représentant de l'E.E.	Nom du représentant de l'E.E.	Nom du représentant de l'E.E.
Signature	Signature	Signature
MISE A JOUR PLAN PREVENTION		
DATE DE MISE A JOUR	SIGNATURE	MODIFICATIONS

